LA GRÈVE SERA CYCLIQUE

Les hospitalo-universitaires radicalisent leur mouvement

Les deux syndicats de la santé, des professeurs et docents et des maîtres-assistants, se sont réunis dans la matinée d'hier en assemblée générale pour évaluer les trois journées de grève des hospitalo-universitaires.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - C'est sans surprise que ces derniers ont reconduit la grève cyclique de trois jours pour les semaines à venir, avec une pause du 4 au 10 avril, ainsi que le boycott illimité des examens.

Présidée par le Pr Rabhi Husseïn, président du Syndicat national des professeurs et docents en sciences médicales (SNPDSM), l'AG a abordé les différents aspects de la grève, que ce soit sur le plan organisationnel ou juridique, notamment la décision de la cour d'Alger qui a ordonné l'arrêt immédiat de la grève.

S'agissant du premier point, certaines règles sont à respecter. Certains professeurs, chefs de services de surcroît, ont insisté pour adopter une nouvelle démarche pour la réussite de leur mouvement.

Il s'agit de paralyser toutes les tâches qui relèvent de leurs prérogatives. Autrement dit, un hospitalo-universitaire, chef de service ou d'unité, peut refuser de signer l'ouverture du bloc opératoire ou d'autoriser des interventions qui sont sous sa responsabilité. Comme il peut également mobiliser les résidents sous ses ordres.

Une situation qui peut complètement perturber toute l'activité sanitaire supervisée par les hospitalo-universitaires, sachant qu'un chef de service est la première autorité de l'unité ou du service.

Sur le plan juridique, le syndicat a invité Me Meziane, avocat, à expliquer à l'assistance les procédures légales qui régissent ce genre de conflit. Partant du fait que l'arrêt de la cour d'Alger, qui a ordonné la suspension de la grève, n'est pas encore notifié par huissier de justice, cette décision est non exécutoire, jusqu'à sa notification. Par ailleurs, étant donné que l'affaire a été jugée en référé et en l'absence des accusés, le syndicat peut faire appel auprès du Conseil d'Etat pour annuler la décision de la cour d'Alger. L'avocat a signalé, sur ce point, que le Conseil d'Etat annule généralement les décisions rendues en référé et qui ne respectent pas la condition d'entendre la partie adverse pour appliquer la décision.

Photo : Samir Sid

Certains protestataires préconisent une nouvelle démarche pour la réussite de leur mouvement.

«Le Conseil d'Etat rejette ce genre de décisions du juge des référés pour interférence dans la mission du juge du siège», a expliqué Me Meziane. Revenant à l'objectif principal de la grève, qui est l'exigence de versement de la rétribution accordée aux hospitalo-universitaires, en commun accord entre les deux ministères de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur, les présents à l'assemblée générale ont été catégoriques. Il est hors de question de faire marche arrière sur cet acquis et surtout de se faire manipuler sur la forme de cette rétribution, que le ministère de la Santé veut transformer en indemnité. «La rétribution est un supplément sur salaire et non une indemnité. Car tout ce qui est indemnités sera discuté dès l'ouverture du dossier régime indemnitaire, en harmonie et selon les articles de notre statut», ont précisé les hospitalo-universitaires. En dernière information, le département de Harraoubia a dépêché des émissaires hier chez les deux syndicats, les invitant à une rencontre aujourd'hui à 10h.

R. M.

IL PERMETTRA UNE PRÉVISION MÉTÉOROLOGIQUE POINTUE

Un supercalculateur fonctionnel dès le mois d'octobre

Un supercalculateur, qui sera réceptionné au mois d'octobre prochain par Météo Algérie, permettra une prévision météorologique plus précise. C'est ce qu'a annoncé M. Amar Tou, ministre des Transports, lors d'une visite effectuée hier au siège de Météo Algérie à l'occasion de la Journée mondiale de la météorologie.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Le supercalculateur, a expliqué le ministre, permettra de réduire la maille d'observation qui passera d'une résolution de 900 km² à 9 km², ce qui représente, selon les spécialistes de l'ONM, une prévision supérieure.

Par ailleurs, 25 % du temps de travail du supercalculateur seront réservés à la recherche-développement. Précisant que les services de l'ONM disposent des moyens matériels à même de fournir les prévisions les plus pointues, le ministre des Transports assurera que les spécialistes algériens disposent des mêmes moyens de prévision du temps que ceux des pays les plus avancés dans le domaine.

«Il faudra aller au-delà des prévisions que nous donnons actuellement» a, en outre, déclaré Amar Tou tout en soulignant l'importance des prévisions météorologiques pour différents secteurs.

La prochaine étape, selon le ministre, concernera la période 2010-2014 et sera axée sur la sécurisation et l'amélioration de la navigation maritime. Pour ce qui est des prévisions météorologiques, actuellement le mouvement établi est de 48 heures.

Le travail est effectué notamment à travers une cinquantaine de stations terrestres locales dont 40 réalisées dans le cadre de la lutte antiacridienne et 10 stations réalisées au niveau de la région d'Alger suite aux inondations de Bab-El-Oued. Les ingénieurs de la météorologie relèveront toutefois les tarifs particulièrement bas pour le paiement des services fournis par l'office.

Ceci en plus de l'absence de conventions avec les organismes et les entreprises. «Il a fallu la catastrophe du port d'Alger et le drame du navire *Le Bechar* pour que l'Entreprise du port d'Alger signe une convention avec Météo Algérie», a déclaré un ingénieur de l'ONM s'adressant au premier responsable du secteur des transports. Amar Tou confirmera, pour sa part, la possibilité de signature de conventions avec d'autres secteurs.

Pour cette année, le thème retenu par l'Organisation mondiale de la météorologie est «Le temps, le climat et l'air que nous respirons». Actuellement, selon le message de l'OMM, de nombreuses communautés s'efforcent, dans le monde entier, d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement fixés par les Nations unies, en particulier dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de la sécurité hydrique et de la réduction de la pauvreté.

Il s'agit aussi de se donner les moyens de prévenir les catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets. Ainsi, 90 % de ces catastrophes sont directement liés à des phénomènes météorologiques, climatiques ou hydrologiques dangereux, souligne le message de l'OMM à l'occasion de la Journée mondiale de la météorologie.

F.-Z. B.

TRANSPORT FERROVIAIRE

La SNTF teste des autorails dans la région est

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) prévoit des essais techniques ultimes sur les autorails devant desservir la région est du pays.

Selon un communiqué du ministère des Transports, ces essais sont préliminaires à la mise en service de ces autorails. Suivant ce communiqué, les essais sur la ligne M'sila-Barika-Aïn-Touta-Batna-Constantine sont prévus aujourd'hui 24 mars 2009.

Quant à ceux sur les lignes Bordj Bou Arreridj-Sétif-Alger et Skikda-Constantine, ils sont fixés respectivement aux 25 et 29 mars 2009.

Photo : Samir Sid

La mise en service est imminente.

Des essais sont programmés également sur les lignes Constantine-Aïn M'Lila-Aïn Fekroun-Oum El Bouaghi-Aïn-Beïda-Tébessa, Jijel-Constantine et Béjaïa-Alger, les 30 mars, 5 avril et 7 avril 2009.

Par ailleurs, des essais techniques ultimes sur la ligne Alger-El-Affroun sont annoncés pour le 4 avril 2009, pour la mise en service imminente des automotrices desservant le réseau électrifié de la banlieue algéroise qui, outre cet axe, comprend celui d'Alger-Thénia, déjà testé. Rappelant que, dans le cadre de la modernisation du transport ferroviaire et de l'augmentation du trafic passagers et marchandises, la SNTF a entamé depuis 2008 un programme de mise en service de 17 autorails, au niveau des régions ouest, centre et est du pays.

D'une capacité actuelle de 200 passagers et roulant au diésel, ces trains rapides ont été acquis auprès de la société espagnole CAF pour un montant de plus de 10 milliards de dinars.

C. B.